

## S'investir dans l'ASMA Nationale : pourquoi pas vous ?

### ACTIONS SOCIALES



Tous les 4 ans s'ouvre un nouveau mandat à l'ASMA Nationale, l'UNSA dispose de sièges et de places dans diverses instances, commissions ou groupes de travail. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à la mise en œuvre de ce beau projet d'action sociale.

## S'investir dans l'ASMA Nationale : pourquoi pas vous ?

Tous les 4 ans s'ouvre un nouveau mandat à l'ASMA Nationale, l'UNSA dispose de sièges et de places dans diverses instances, commissions ou groupes de travail.

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à la mise en œuvre de ce beau projet d'action sociale.

## Mais au fait c'est quoi l'ASMA Nationale ?

L'ASMA Nationale organise et développe ses activités au bénéfice des agents actifs et retraités du ministère de l'Agriculture et de ses partenaires.

Les valeurs de l'ASMA sont : la mixité sociale, le lien social, les échanges entre les bénéficiaires, des activités au bénéfice de tous dans le respect des principes de laïcité, l'accès à toutes les activités grâce notamment au quotient familial, l'épanouissement des jeunes, le respect de l'environnement.

## Comment fonctionne l'ASMA Nationale ?

Au niveau national : l'ASMA Nationale est gérée par les organisations syndicales représentatives au CSA M du ministère de l'Agriculture.

### Pour fonctionner l'ASMA dispose :

- D'une subvention du ministère de l'Agriculture avoisine les 3,2 M€, dont une partie est reversée aux ASMA Départementales
- 6,75 ETP de dispense de service, 3,75 ETP pour les membres du bureau et 3 ETP pour les responsables de secteur
- 13 agents de l'État mis à disposition, 6 salariés de droit privé et des saisonniers
- Des locaux mis à disposition par le ministère de l'Agriculture sur Paris, Megève, Chamonix, Mimizan et Malbuisson. L'ASMA possède également en propre un appartement à Orcières-Merlette.

### Comme toute association l'ASMA est structurée en :

- Une Assemblée Générale de 60 personnes, où l'UNSA a 12 sièges
- Un Conseil d'Administration de 15 titulaires + 15 suppléants (invités à chaque CA en même temps que les titulaires), l'UNSA dispose de 3 + 3 places.

Un Bureau composé d'autant de sièges que d'organisations syndicales (6 personnes), l'UNSA a un siège. La composition est classique : Président + Trésorier + Secrétaire + 3 adjoints respectifs

### La gestion des activités est faite dans des « commissions de secteurs » :

- Séjours familiaux
- Jeunesse & colos
- Voyages à l'étranger
- Croisières côtières
- Coupes sportives
- Culture
- Prêts sociaux
- Projets d'initiative départementale et InterAsma

Chaque commission est animée par un responsable de « commission de secteur », administrateur élu au CA et représentant de chaque organisation syndicale.

De plus, il existe :

- Une commission de contrôle qui vérifie les comptes en plus du travail des commissaires aux comptes
- Une commission des conflits
- Des groupes de travail selon les besoins (ex : la GRH)

Les dispenses de services (= décharges syndicales) dont dispose l'ASMA sont :

- 0,5 par OS présentes au bureau (possibilité de fractionner entre 2 personnes) + 0,5 pour la présidence + 0,25 pour le trésorier
- 3 ETP répartis entre les responsables des commissions

A titre indicatif au cours du mandat 2019-2023 : séjours familiaux : 0,6 ; jeunesse : 0,8 ; culture : 0,25 ; ID et InterAsma : 0,10 ; Prêts sociaux : 0,30 ; coupes sportives : 0,30 ; voyages : 0,30 ; voiles : 0,20. Ces valeurs peuvent varier en début de mandat.

La répartition des responsables de commission entre les OS est faite lors de l'AG, qui aura lieu cette année à Biscarrosse du 12 au 16 juin.

Au cours du mandat 2021-2023, l'UNSA a assuré la Présidence de l'ASMA et disposait au total de :

- 1 ETP de décharge au bureau
- 0,6 séjours familiaux + 0,3 coupes sportives et 0,2 voiles au titre des responsabilités de commission

Les personnes qui participent au CA et/ou aux commissions, en dehors des fonctions ci-dessus, ne disposent pas de décharges.

## Les réunions sont-elles fréquentes ?

Tout dépend du type de réunion :

- Les commissions des secteurs se réunissent 2 à 3 fois par an, sauf les prêts sociaux qui ont un rythme mensuel
- Le CA se réunit au minimum 3 à 4 fois par an, les sessions durent 2 jours
- Le bureau a un rythme mensuel de réunion
- L'AG est convoquée en fin de mandat (4 ans), un intermandat est mis en place à mi-mandat.

## Alors ?? motivé.e ??

Oui, pas d'hésitation et déposez votre candidature à :

- Adhérent.e au SEA-UNSA : [stephane.robillard@educagri.fr](mailto:stephane.robillard@educagri.fr)

Date limite de réponse : 21 avril 2023.